

Ouverture estivale de la Piscine Municipale de Besançon-Chalezeule

M. l'Adjoint COLY, Rapporteur : Après avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal une période d'ouverture de cet équipement plus large que celle prévue initialement (8 semaines).

La saison estivale s'étalerait ainsi du samedi 23 juin au dimanche 2 septembre 2001.

La mise en oeuvre de ce projet nécessite un crédit complémentaire de 100 000 F (15 244,90 €).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sachant qu'en cas d'accord, la dépense de 100 000 F (15 244,90 €) sera prélevée sur les crédits «dépenses imprévues» chapitre 938 inscrit au budget primitif de l'exercice 2001 et répartie sur les crédits suivants :

- . Personnel : 57 000 F (8 689,59 €) - imputation 92.413.64131 - 20300
- . Médiation : 3 000 F (457,35 €) - imputation 92.413.6282 - 20300
- . Eau-Assainissement : 40 000 F (6 097,96 €) - imputation 92.413.60611. 89063 - 20300.

«M. LE MAIRE : Chaque année, nous avons des remarques des médias locaux parce qu'on ouvrait trop tard et qu'on fermait trop tôt cet établissement. Chaque fois, nous remettons 100 000 F et on ouvrait une semaine de plus. Aussi pour éviter d'avoir des remarques, on a décidé cette année d'étendre la période d'ouverture et ceci pour la même dépense. De plus, on n'aura pas d'article désagréable dans l'Est Républicain. On a d'ailleurs pu lire récemment dans la presse un article très agréable qui prenait en compte cette avancée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Sports et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2001.